

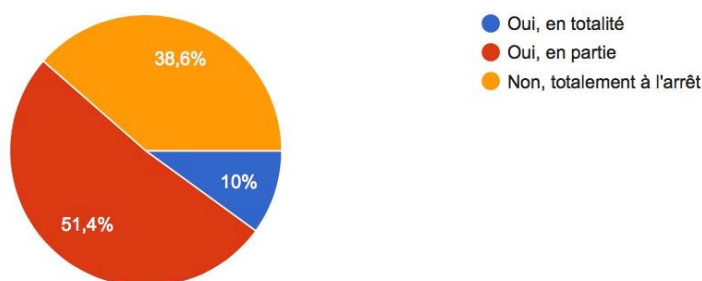
Baromètre de l'impact de la crise du Coronavirus sur les entreprises adhérentes de l'UICB

M. Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Mme Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, ont convié les représentants des organisations professionnelles de la filière bois à échanger lors d'une conférence téléphonique, le 1^{er} avril 2020, sur l'impact de la crise du Coronavirus sur les entreprises concernées.

Entre le 25 et le 30 mars, l'UICB a procédé à une enquête auprès de ses adhérents pour connaître leur situation, leurs difficultés actuelles et leurs perspectives à court terme. Près d'1/3 des entreprises adhérentes ont répondu à cette enquête, ce document synthétise les principales conclusions.

1. La quasi-totalité des entreprises ont dû réduire ou interrompre leur activité

Votre entreprise est-elle encore en activité à ce jour ?

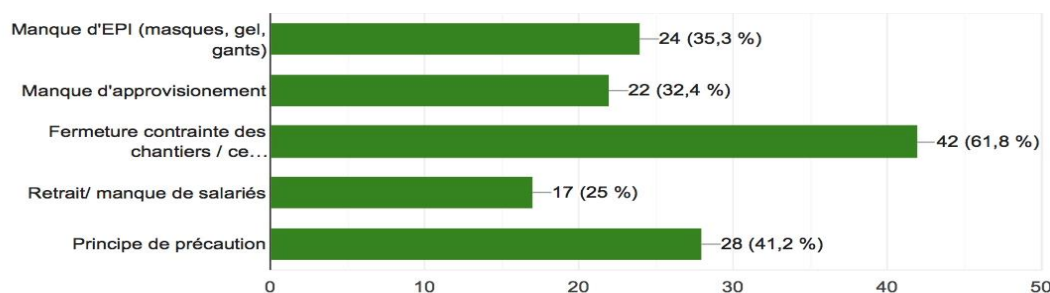


Entreprises industrielles ou de mise en œuvre sur les chantiers de construction, les adhérents de l'UICB sont fortement impactés par la crise sanitaire actuelle. Quelques rares adhérents ont maintenu une activité quasi normale : petites entreprises positionnées sur des marchés de niche pour les particuliers (installation de terrasses en bois par exemple) avec un très faible nombre de salariés, ou sites industriels intégrés dans des groupes internationaux, soumis à une très forte concurrence interne et avec moins de contraintes d'espace ou de process pour l'application des règles sanitaires.

La plupart des entreprises ayant maintenu une activité partielle font surtout travailler leurs bureaux d'études et leurs services commerciaux (voir graphique 4). Ceux-ci ont eu une activité soutenue jusqu'au 30 mars mais celle-ci semble se ralentir cette semaine.

2. Une activité en arrêt avant tout à cause de décisions extérieures à l'entreprise

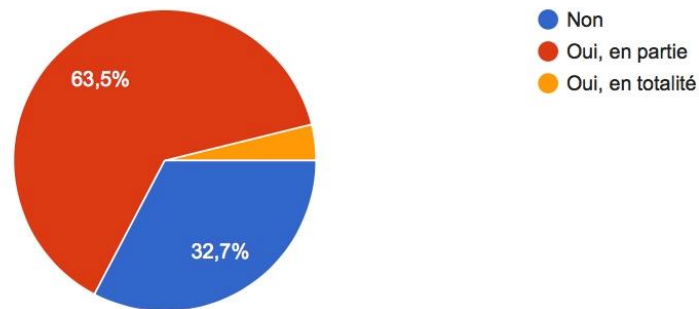
Pour quelles raisons êtes-vous à l'arrêt ou en activité partielle ?



Plus de la moitié des entreprises à l'arrêt le sont en raison de la fermeture des chantiers par les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, ou la cessation des commandes passées par leurs clients. 40% d'entre elles ont décidé d'appliquer le principe de précaution, à la suite de l'intervention télévisée du président de la République, le 16 mars 2020. 1/3 d'entre elles pointent le manque d'EPI comme facteur de blocage à la reprise du travail.

3. Des entreprises prêtes à reprendre leur activité dès que possible

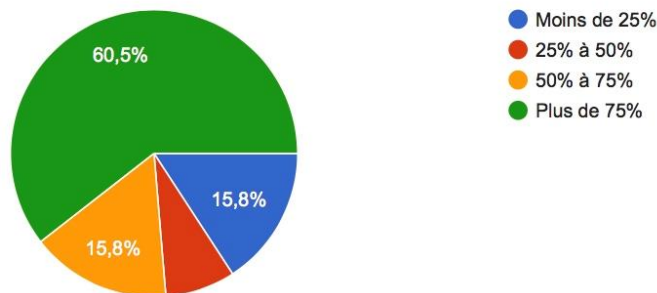
Si votre entreprise est à l'arrêt, envisagez-vous une reprise d'activité d'ici le 3 avril ?



Les 2/3 des entreprises consultées envisagent la reprise de leur activité dans les jours à venir, au moins partiellement. Le tiers restant estime que les conditions ne seront pas remplies pour pouvoir reprendre, notamment en raison de la volonté des donneurs d'ordre de ne pas rouvrir les chantiers.

4. Une activité fortement perturbée dans les ateliers de production

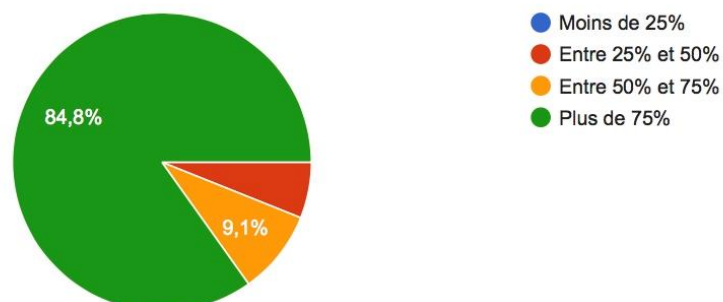
Entreprises industrielle et de production : Si votre activité tourne au ralenti, à quel pourcentage estimez-vous ce ralentissement ?



Parmi les entreprises qui tournent au ralenti (51,4% des sondées, voir graphique 1), les $\frac{3}{4}$ voient leur activité très fortement ralentie. Dans les entreprises arrêtées à plus de 75%, les ateliers sont généralement totalement à l'arrêt, seuls les services commerciaux et les bureaux d'études fonctionnent grâce au télétravail, mais cette solution ne peut pas répondre à tous les besoins (logiciels métier et BIM disponibles uniquement au sein de l'entreprise par exemple).

5. Les chantiers de construction bois massivement arrêtés

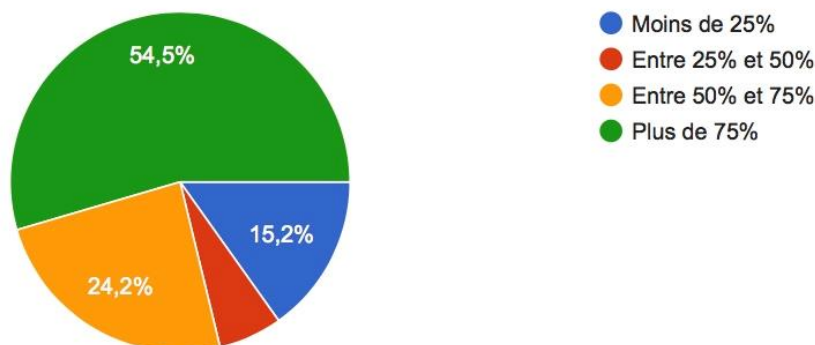
Entreprise de mise en oeuvre : Quelle est la part de vos chantiers qui sont actuellement à l'arrêt ?



L'activité sur les chantiers est quasiment à l'arrêt. Seules quelques entreprises, parmi les plus petites, parviennent à maintenir une activité marginale, essentiellement sur des interventions urgentes et pour une clientèle de particuliers.

6. Les salariés des entreprises de la filière construction bois déjà en arrêt...

Quelle est la part de vos salariés actuellement arrêtés ? Droit de retrait, chômage partiel



Une grande majorité de nos entreprises adhérentes ont plus de la moitié de leurs salariés arrêtés (activité partielle, congés, RTT, congé garde d'enfants, congé maladie, principe de précaution du fait de proches touchés par le COVID 19...). Les effectifs de production ou de chantier étant les plus représentés au sein des entreprises de l'UICB, ces chiffres sont cohérents avec les déclarations d'activité ci-dessus.

7. ... mais majoritairement prêts à reprendre le travail, sous conditions

Si vous deviez qualifier l'état d'esprit de vos salariés en ce moment, vous diriez...



Malgré une forte inquiétude exprimée depuis le 16 mars, la majorité des salariés des entreprises sondées se disent prêts à reprendre le travail dès que possible. Mais pour ce faire, ils demandent que leur soient fournies des consignes de sécurité sanitaires claires. La mise à disposition de masques semble être un facteur important d'apaisement des inquiétudes des salariés, mais pas exclusif. Assez logiquement, ce sont le degré d'information des salariés et la régularité du dialogue social qui sont d'abord cités comme permettant de lever les craintes des salariés.

Etat d'esprit général des chefs d'entreprises et de leurs salariés

Incompréhension et incertitudes

De nombreux adhérents regrettent l'ambiguïté de la communication des pouvoirs publics, et les injonctions contradictoires entre confinement et nécessité de poursuivre les chantiers et la production. Si un certain nombre d'entre eux se sont organisés depuis le 17 mars pour mettre en place les dispositions sanitaires indispensables, il demeure un flou pratique sur l'application de certaines mesures, notamment sur chantier. Ces communications contradictoires contribuent à dégrader le climat dans les entreprises et à exacerber les craintes (par ailleurs quasi unanimement considérées comme légitimes) des salariés.

En outre, ils sont très nombreux à relever que le principal obstacle à la continuité de leur activité réside dans la fermeture des chantiers par les maîtres d'ouvrage et/ou dans la décision d'autres corps de métiers de ne plus intervenir.

Sur le plan des mesures de soutien à l'économie, la plupart de nos adhérents ont plutôt une vision positive de la volonté affichée par le gouvernement. Si certaines dispositions, comme le crédit aux entreprises, sont lisibles et appréciées, il existe une inquiétude importante quant à l'application du dispositif d'activité partielle. Un certain nombre de chefs d'entreprises craignent de ne pouvoir finalement pas s'appuyer sur cette solution, ce qui menacerait la pérennité de leur activité.

Enfin, ce sont les doutes sur la durée de confinement (et les éventuelles étapes intermédiaires entre sortie du confinement total et retour à la normale) qui pèsent sur nos adhérents. Le choix entre reprise rapide d'une activité très partielle ou préparation d'une reprise plus importante à plus long terme se pose pour de nombreux adhérents.

Un climat social globalement positif et une volonté de reprendre l'activité

Au-delà des inquiétudes des salariés, la majorité de nos adhérents considèrent que leurs salariés font front à leurs côtés et estiment très important de ne pas hâter ou brusquer une reprise d'activité ce qui pourrait avoir comme conséquence une dégradation du climat social dans leurs entreprises.

Globalement, une majorité de nos adhérents semblent finalement incliner vers une reprise partielle de l'activité à court terme en arbitrant selon trois critères :

- possibilité de respect strict des règles sanitaires et maintien d'un climat social apaisé
- maintien des capacités de l'entreprise lors du redémarrage total de l'entreprise (maintien des niveaux de stocks de matière première ou de composants par exemple)
- « rentabilité » des chantiers ouverts / capacité à trouver des clients solvables pendant la période de confinement.

Ces arbitrages sont d'autant plus délicats que la plupart de nos adhérents anticipent un redémarrage rapide de l'activité après l'épisode du COVID-19 et craignent de ne pouvoir y répondre par manque de main d'œuvre ou de ressources.

A propos de l'UICB – L'Union des Industriels et Constructeurs Bois (UICB) est l'organisation professionnelle indépendante dédiée aux entreprises de la construction et de la fabrication de solutions constructives en bois et biosourcées. Parmi ses missions : promotion du matériau et développement des marchés pour la construction bois, formation des collaborateurs et attractivité des métiers du secteur, appui technique, juridique, économique et social, veille réglementaire et normative, représentation des intérêts communs de la profession.

Pour davantage d'information sur la construction bois et biosourcée : www.uicb.pro

Contacts

Romain CANLER – Délégué général
06 48 65 70 73 • romain.canler@uicb.pro